



Montant donation de parent à enfant

Par **cel1610**, le **25/02/2022** à **11:56**

Bonjour

J'ai une question concernant les donations de parent à enfant. Je suis fille unique. Ma mère m'a donné en 2013 45000€ (j'ai fait une déclaration de don manuel), et en 2018 60000€ (je n'ai pas fait de déclaration). Elle m'a donné une somme de 5000€ et 12000€ en 2021. Quel est le montant limite de donation sans avoir à payer de frais de donation ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement

Par **youris**, le **25/02/2022** à **12:34**

bonjour,

L'exonération est accordée dans la limite de 31 865 € tous les quinze ans.

Ces dons peuvent être effectués par chèque, par virement, par mandat ou par remise d'espèces.

Chaque enfant peut ainsi recevoir, en exonération de droits, jusqu'à 31 865 € de chacun de ses parents, grands-parents et arrière-grands-parents.

voir ce lien : [Exonération de certains dons familiaux de sommes d'argent](#)

salutations